

## LES CAHIERS DE DOLEANCES DU VENDOMOIS

Objectif : Savoir repérer des informations dans des textes anciens

### **EXTRAITS DES CAHIERS DE DOLEANCES DU TIERS ETAT DE VENDOME :**

« Assemblée électorale le jeudi 5 mars 1789, en la grande salle de l'Hôtel de Ville de Vendôme. Population: 1207 feux.. Participants: les députés des compagnies, corps autorisés et communautés d'arts et métiers de la ville. (suit l'énumération des différents corps de métiers et de leurs députés). Aubergistes: Daflon ; Avocats: Ballyer, Bourreau ; Boulangers: Londiveau ; [...] Chapeliers: Drouin ; [...] Couteliers et arquebusiers: Pasquier l'aîné ; [...] ; Habitants libres: Boutrais, bourgeois ; Dehargne, bourgeois ; [...] etc... »

Le Tiers Etat de Vendôme demande :

- 1-** « Qu'à l'avenir aucun acte public ne soit réputé loi si il n'a été demandé et consenti par les Etats Généraux.
  - 2-** Que les Etats Généraux soient assemblés et tenus au moins tous les trois ans dans le lieu et au temps que les Etats Généraux eux-mêmes indiqueront avant de se séparer.
  - 3-** Que dans les Etats Généraux il ne soit délibéré, [...] principalement en matière de finances, que par tête et non par ordre, et qu'en général il y ait deux députés du Tiers Etat pour un du Clergé et un de la Noblesse.
  - 4-** [...] que la capitation, les tailles [...], [...] les droits d'aides [...]les vingtièmes et autres [*impôts*] soient supprimés et qu'à la place il soit établi [...] une imposition générale sur tous les biens fonds (= *fonciers*) du Royaume,
  - 5-** Qu'il soit établi sur les particuliers [...] une imposition proportionnée de même à leurs facultés.
  - 6-** La suppression des gabelles
  - 7-** Que aucun impôt ne soit établi sans le consentement des Etats Généraux.
  - 8-** Les dépenses seront désormais fixées et les ministères [*seront*] obligés de rendre compte à la fin de chaque année de toutes les sommes qui leur auront été délivrées pour lesdites dépenses.
  - 9-** Que le Roy soit instamment supplié de vouloir bien réduire la dépense de Sa Maison [= *La Cour*]
  - 10-** Que les pays d'Election soient érigés en pays d'Etat qui auront le droit de [*répartir*], faire percevoir les impôts et les verser au Trésor Royal.
  - 11-** La suppression des justices seigneuriales [...]
  - 12-** Que les Etats Généraux prennent les mesures les plus sûres pour qu'aucuns citoyens ne puissent être arrêtés ny détenus [*arbitrairement*]
  - 13-** Qu'aucun sujet ne puisse être enlevé à ses juges naturels
  - 14-** Que la justice criminelle soit réformée afin que tout accusé puisse avoir les moyens de se défendre et de se justifier et que le conseil qu'il demandera ne lui soit jamais refusé.
  - 15-** Que le nombre des brigades de maréchaussée soient augmenté et qu'il en soit accordé à toutes les villes qui en demanderont [...]
  - 16-** Que les officiers de police soient autorisés à taxer\* les comestibles [...]
  - 17-** Que la liberté de la presse soit accordée
  - 18-** Que toutes personnes, à l'exception des ecclésiastiques, puissent exercer le commerce soit en gros soit en détail [...] que les maîtrises d'art et métiers soient supprimées [...]
  - 19-** Qu'il soit [réfléchi] aux moyens de réduire [...]les coutumes, poids et mesures, en une seule coutume, un seul poids et une seule mesure.
- Il est demandé en outre :
- 20-** Que le Loir soit rendu navigable dans son cours et joint à l'Eure et à la Seine par des canaux. »

\*taxer : fixer un prix de vente maximum